

Thème : Santé

RÉSOLUTION NO 17 – DISPONIBILITÉ DES ANTIBIOTIQUES

Présentée par le Club Holstein Bas-Saint-Laurent

- Considérant que depuis le 25 février 2019, une nouvelle réglementation délimite l'utilisation à titre curatif des antibiotiques de classe 1;
- Considérant que tout producteur demeure toujours attentif à la santé de son troupeau;
- Considérant que de bonnes pratiques contribuent à prévenir les maladies, mais que les antibiotiques sont parfois nécessaires pour traiter ou éviter les infections bactériennes;
- Considérant que le bien-être animal c'est aussi de permettre aux animaux de retrouver la santé.

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire des démarches auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et des compagnies pharmaceutiques afin d'éviter toute pénurie au niveau des antibiotiques offerts et permis dans l'élevage bovin.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Avril 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Lettre de Holstein Québec envoyée à l'OMVQ faisant part de la résolution et des préoccupations des membres.
30 juin :	<ul style="list-style-type: none">▪ 2^e lettre de Holstein Québec envoyée à l'OMVQ demandant un suivi de la 1^{ère} communication.
30 juillet 2020 :	Communication reçue par l'OVQ : <ul style="list-style-type: none">▪ L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec soutient que l'antibiogouvernance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques sont des enjeux d'importance pour l'Ordre des médecins vétérinaires dans son mandat de protection du public et de contribution à l'amélioration de la santé des animaux et de la santé publique. Elle affirme également comprendre que nos membres craignent une pénurie pour soigner les animaux et salue la volonté des producteurs à favoriser les soins préventifs. Par contre, l'Ordre précise qu'elle n'a pas de pouvoir sur la disponibilité des antibiotiques, tout en rajoutant que cette correspondance sera déposée au conseil d'administration de l'Ordre à l'automne. D'ici là, la situation sera évaluée ainsi que les possibilités pour l'Ordre d'agir dans ce dossier.
27 Juillet 2021 :	Relancé chez AMVPQ
Octobre 2021 :	Suivi de AMVPQ <ul style="list-style-type: none">▪ Réception d'une lettre.